

Image not found or type unknown



Recours reconnaissance de dettes

Par **claveries**, le **09/03/2010 à 20:37**

Bonjour, mon père est harcelé par les huissiers car ma mère pendant leur vie maritale a souscrit à plusieurs crédits à la consommation (il reste plus de 50 000 E à payer) mais en revanche elle a souscrit ces contrats au nom de mon père en imitant sa signature, je sais qu'entre mari et femme il n'y a pas de "vol" mais en revanche est ce que mon père peut quand même avoir un recours sachant que les sociétés de crédits n'auraient jamais dû accepter que mon père ne soit pas présent et donc non présent lors des signatures de contrats ? également je voudrais savoir, lors de la prononciation du divorce ma mère a délivré une reconnaissance de dettes, a-t-elle une valeur légale ? si oui peut-il l'envoyer aux organismes qui le harcèlent.